

CABINET

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES PRIVILEGES ET
DES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES AGREEES A
LA CHARTE DES INVESTISSEMENTS**

PRESIDENCE

N° **006** /MFB-CAB/CCPEECI/PR

**COMMUNIQUE
(RAPPEL)**

Le président de la commission de contrôle des privilèges et des engagements des entreprises agréées à la charte des investissements rappelle que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2018, Conformément aux dispositions de la note de service n°0729/MFB-CAB du 22 novembre 2018.

Dépassé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Lieu de dépôt des dossiers : secrétariat du ministre des finances et budget, de 7h-14h.

En outre, la procédure relative au dépôt est la suivante :

1. Vérification de la recevabilité du dossier ;
2. Délivrance d'une mainlevée provisoire ;
3. Examen approfondi du dossier ;
4. Vérification sur les lieux ;
5. Selon les cas délivrance d'une mainlevée définitive.



Fait à Brazzaville, le

26 DEC 2018

Lauric NGOUEMBE

Pièce jointe :

- Liste des documents à fournir

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES PRIVILEGES ET
DES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES AGREES
A LA CHARTE DES INVESTISSEMENTS**

PRESIDENCE

N° _____/MFB-CAB/CCPEECI-PR.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

1. Convention d'établissement ;
2. Avenant à la convention d'établissement ;
3. Procès-verbal de contrôle des investissements et des autres engagements ;
4. Déclarations statistiques et fiscales ;
5. Titres de paiement impôts et taxes ;
6. Déclarations douanières et code additionnel ;
7. Déclaration annuelle des salaires ;
8. Registre de l'employeur ;
9. Plan de formation professionnel approuvé par le Ministre du travail ;
10. Déclaration semestriel de l'emploi ;
11. Plan de recrutement du personnel ;
12. Déclarations nominatives mensuelles des salaires et des cotisations sociales ;
13. Déclarations à joindre aux paiements et les preuves de paiement pour la CNSS ;
14. Titres de paiement CNSS ;
15. Titres de paiement des taxes forestières ;
16. Déclaration préalable d'investissement et déclaration préalable d'emprunts accompagnée des documents de leur réalisation ;
17. Attestation de rapatriement (Avis de crédit) ;



18. Echancier de remboursement ;
19. Déclarations d'importation, factures commerciales et ordres de virement ;
20. Document sur les superficies réelles des installations classées;
21. Rapport sur l'audit d'impact environnemental et social ;
22. Titre de paiement des taxes et redevances en matière environnementale.

Le président de la commission,



Lauric NGOUEMBE